

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE D'APPRENTISSAGE

Sources : AGCF du 20 juillet 1993 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1 et GT Glossaire, 2014.

Activité d'enseignement, relevant de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur de promotion sociale, réalisée en collaboration avec les milieux professionnels, reconnue et évaluée par le Conseil des études conformément aux dossiers pédagogiques. Elle permet à l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles dans l'exercice d'une fonction en bénéficiant de l'environnement humain et technique dudit milieu. Il se distingue du stage en ce que l'étudiant doit être placé dans une situation de travail identique à celle d'un travailleur contractuel, dans laquelle il mettra en œuvre des compétences professionnelles similaires.